

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 JUIN 2013 COMPTE RENDU

Le 17 juin 2013 à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Neuville-aux-Bois, sous la présidence de Monsieur Bernard LEGER, Président,

Etaient présents :

Aschères-le-Marché :	MM. Gabriel LEGENDRE, Nicolas VAPPEREAU
Bougy-lez-Neuville :	Mme Virginie BELLANGER, M. Philippe BURTIN
Loury :	Mme Marie-Claude DONNAT, M. Bernard LEGER, M. Stéphane VASSORT
Montigny :	MM. Jean Paul GITTON, Christian MASSEIN,
Neuville-aux-Bois :	MM. Philippe CANON, Patrick HARDOUIN, Michel MARTIN, Jacky MONTBAILLY
Rebréchien :	MM. Alain DARDONVILLE, Franck DUBOIS
Saint-Lyé-la-Forêt :	Mme Chantal BEURIENNE, M. Jean Paul TRIFFAULT
Trainou :	MM. Christian ANDRE, Didier BARRE, Mme Denyse ENGELRIC-BERRUET, M. Michel POTHAIN
Vennecy :	M. Pierre GAUCHER, Mme Elizabeth JOLIVET
Villereau :	M. Jean Bernard PORTHAULT
Secrétaire de séance :	Mme Marie-Claude DONNAT
Absents excusés :	MM. Gilles DENIZET, M. Bernard MARCOULT

Le quorum étant constaté la séance débute.

Le compte-rendu de la réunion du 26 mars 2013 est approuvé à l'unanimité.

1. RAPPORT D'OBSERVATION DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Monsieur le Président informe les délégués que la Chambre Régionale des Comptes a contrôlé l'activité de la Communauté de Communes entre 2007 et 2010. Ce rapport d'observation a été transmis à chaque délégué et donner lieu à débat lors du conseil communautaire.

Une présentation synthétique du rapport est effectuée et apporte des éléments de réponses aux remarques.

Monsieur le Président indique que le rapport fait apparaître une gestion saine de la Communauté de Communes de la Forêt. Les erreurs de gestion administrative et financière n'ont pas provoqué de préjudice pour l'établissement. Beaucoup d'entre elles sont rectifiées ou en cours de rectification. La Chambre Régionale des Comptes estime que le projet Enfance est ambitieux mais couteux et mériterait une étude des besoins plus approfondie.

Face aux conclusions Monsieur le Président apporte les réponses suivantes :

- Sécuriser les procédures administratives afférentes à l'organisation et au fonctionnement de la communauté.

- Cet objectif est tout à fait réalisable depuis que l'équipe administrative a été renforcée fin 2011.
- Actualiser la définition de l'intérêt communautaire des compétences afférentes au développement économique.
 - En 2012 la définition a été modifiée pour correspondre aux actions de la CCF.
- Retracer dans un budget annexe les opérations menées dans le cadre de la compétence relative aux zones d'activités.
 - Lors des prochaines opérations les services s'attacheront à respecter cette obligation.
- Finaliser les écritures comptables relatives aux mises à disposition des biens.
 - Malgré les relances de la CCF et de la Trésorerie, certaines communes auront du mal à retrouver la valeur comptable des biens transférés à la CCF.
- Mettre en place des outils de diagnostic et d'évaluation afin de mieux appréhender les besoins des familles en matière d'enfance pour une maîtrise des coûts et d'optimisation du service rendu.
 - Il existe un suivi statistique de l'activité du service enfance. Les remarques semblent peu justifiées car la commission enfance s'attache à cadrer l'activité et veille à optimiser la dépense publique. Monsieur le Président remet en cause le mode de calcul du taux d'occupation des services.

Monsieur Canon estime que les remarques de la Chambre Régionale des Comptes manquent parfois de discernement.

Madame Jolivet explique qu'elle n'arrive pas à savoir si la situation est bonne ou mauvaise pour la CCF. Comment comprendre la remarque relative aux compétences transférées limitées ?

Monsieur le Président répond que l'on doit prendre en compte l'histoire de la CCF qui est finalement relativement jeune. Chaque collectivité est unique et a ses spécificités. Les échéances à venir vont modifier l'activité de l'intercommunalité, définition d'un projet de territoire, élection municipale et mutualisation des services.

Après ce débat, le conseil communautaire prend acte de la présentation du rapport d'observations.

2. OUVERTURE D'UN ACCUEIL DE LOISIRS A REBRECHEN

Monsieur le Président explique que l'association Familles Rurales de Rebréchien organisait chaque année un accueil de loisirs pendant le mois de juillet. Cette association a décidé d'arrêter cette activité. Il est opportun de conserver une égalité de traitement entre les territoires de la CCF et de maintenir un accueil de loisirs sur cette commune. Il y a à ce jour 23 enfants en moyenne préinscrits.

Le Bureau propose d'autoriser le Président à organiser un accueil de loisirs pendant le mois de juillet sur la commune de Rebréchien.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité l'ouverture d'un accueil de loisirs à Rebréchien au mois de juillet.

3. CONVENTION D'UTILISATION DU BAF

Monsieur le Président explique que suite à la dissolution du SIRGEST du collège de Neuville-aux-Bois, il a été décidé de prendre en charge les frais d'utilisation du BAF par le collège, soit 30 euros par séance. Le conseil général participe à hauteur de 10,72 euros par séance.

Une convention quadripartite doit être signée entre le conseil général, le collège, la CCF et le délégataire Récréa pour permettre l'accès à ce bassin et définir les règles de participation.

Le conseil communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président à signer cette convention.

4. TARIFS DES SERVICES

Les tarifs des services sont présentés.

- Accueil de loisirs :

- Camp des Settons ; 15 au 19 juillet, 24 enfants de 8 à 11 ans = 200 euros

- Aquanova :

La proposition tient compte de l'indexation prévue au contrat. Elle propose également de mettre en place un tarif supplémentaire pour des séances dites premium (aquabiking).

Entrée espace aquatique et balnéo	Hors CCF en euros	CCF en euros
1 entrée + 15 ans	4,60	3,80
1 entrée enfant 4 à 15 ans	4,00	2,40
1 entrée - 4 ans	Gratuit	Gratuit
1 entrée club de loisirs	3,60	2,20
10 entrées + 15 ans	41,30	33,50
10 entrées 4 -15 ans	36,00	22,00
1 entrée aquatique + balnéo	10,50	9,50
10 entrées aquatique + balnéo	84,00	79,00
Pass semaine enfant	17,00	15,50
Pass semaine adulte	21,20	20,10
Anniversaire	100,00	90,00
Evènementiel	11,50	10,50
Pass activité		
1 séance	9,50	8,40
10 séances	81,00	73,00
1 séance premium	13,20	12,50
10 séances premium	116,00	110,00
Abonnement annuel 1 séance	254,00	190,00
Stage de natation 5 séances	41,50	37,00
Stage de natation 10 séances	74,00	67,00
Ecole de natation 30 cours	250,00	210,00
Abonnements océane		
Accès illimité espace balnéo	355,00	339,00
Accès illimité espace balnéo + cours aquafitness et fitness	415,00	398,00
Scolaires - IME		
« zs » »Secondaire + IME	31,80	31,80
Locations		
1 ligne d'eau (1 heure)	21,20	21,00
Mise à disposition éducateur sportif	31,80	31,20
Espace balnéo et fitness (1heure)	315,00	300,00

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité les tarifs proposés.

5. AVANCEMENT DE GRADE

Monsieur le Président explique que l'assemblée doit déterminer à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade l'année suivante. Le CTP émet un avis de principe (9 octobre 2012) pour l'application d'un taux de 100 %.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de fixer le taux à 100 %.

6. PROGRAMME D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE

Monsieur le Président explique que la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des contractuels dans la fonction publique peut permettre à certains agents de la Communauté de Communes d'être titularisés sous certaines conditions.

Deux agents sont éligibles, un poste de catégorie A et un poste de catégorie B. La titularisation peut intervenir dès 2013 en fonction des résultats de la procédure de recrutement.

Le CTP a émis un avis favorable au programme d'accès à l'emploi titulaire.

Madame Jolivet demande la composition du comité d'évaluation.

Monsieur Michel Martin indique que le comité d'évaluation sera composé d'une personne du centre de gestion, du président de la Communauté de Communes de la Forêt et d'un agent de la Communauté de Communes de la Forêt.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le programme d'accès à l'emploi titulaire qui concerne deux agents.

7. EXPERIMENTATION ENTRETIEN

Monsieur le Président explique qu'au terme de la loi du 26 janvier 1984, article 76-1, l'autorité territoriale peut se fonder, à titre expérimental pour 2013 et 2014, sur un entretien professionnel annuel pour l'évaluation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de la collectivité, en substitution de la procédure de notation ; la mise en application des entretiens professionnels à tout ou partie des fonctionnaires de la collectivité, est subordonnée à une délibération.

Le Comité Technique Paritaire en date du 9 octobre 2012 a émis un avis favorable sur les critères d'évaluation et sur le compte-rendu d'entretien professionnel. Ces deux éléments devront être appliqués par la Communauté de Communes de la Forêt.

Monsieur Philippe Canon estime qu'il est indispensable de rencontrer les collaborateurs au moins une fois dans l'année. Un entretien de moins d'une heure peut être ressenti comme un manque de considération de la part d'un agent.

Madame Elizabeth Jolivet pense qu'il faudra former les évaluateurs.

Monsieur le Président répond que cette évolution est une bonne chose pour le fonctionnement de la collectivité. Elle nécessitera néanmoins beaucoup d'investissement de la part des élus, des évaluateurs et des agents.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de mettre en place l'expérimentation de l'entretien professionnel annuel pour 2013 et 2014.

8. REGLEMENT HALTE GARDERIE

La Caisse d'Allocations Familiales demande à la Communauté de Communes de la Forêt de modifier son règlement sur plusieurs points. Il s'agit principalement de reformulation.

Il est néanmoins à noter l'obligation de fournir à partir de septembre 2013 des couches aux usagers. Cette disposition va engendrer une charge supplémentaire de 4 900 euros par an.

La CAF exige également la prise en charge des repas. Sans local de restauration dédié, la CCF peut déroger à cette obligation. Le nouveau bâtiment à Trainou devra le prévoir, l'estimation du surcoût de fonctionnement sera fournie prochainement.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le règlement des haltes garderies.

9. CREATION - SUPPRESSION DE POSTES

Il convient, suite au passage en CTP et à la création des postes, de supprimer les postes ci-dessous :

- Vu l'avis avis du CTP en date du 13 février 2013 il convient de supprimer les postes suivants suite à des modifications de temps de travail, de fusion de postes ou des postes devenus sans objet.

- o adjoint d'animation de 2^{ème} classe 20.33h/35^{ème}
- o adjoint d'animation de 2^{ème} classe 31.50h/35^{ème}
- o adjoint d'animation de 2^{ème} classe 7.90h/35^{ème}
- o adjoint d'animation de 2^{ème} classe 10.10 h/35^{ème}
- o adjoint technique de 2^{ème} classe 15.25h/35^{ème}
- o adjoint technique de 2^{ème} classe 11.75h/35^{ème}
- o agent social de 2^{ème} classe 17.50h/35^{ème}
- o éducateur de jeunes enfants 25.50h/35^{ème}
- o assistant socio-éducatif 28h/35^{ème}
- o animateur 35h
- o assistant de conservation principal de 2^{ème} classe 35h
- o adjoint d'animation de 2^{ème} classe 7.90h/35^{ème}

Pour la bonne organisation des services il convient de créer les postes suivants :

- o adjoint d'animation de 2^{ème} classe 17,40 heures
- o adjoint technique de 2^{ème} classe 4,68 heures
- o adjoint technique de 2^{ème} classe 21,50 heures
- o adjoint d'animation de 2^{ème} classe 17,10 heures
- o adjoint d'animation de 2^{ème} classe 21,87 heures
- o adjoint d'animation de 2^{ème} classe 27,15 heures
- o adjoint d'animation de 2^{ème} classe 28,32 heures

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la création et la suppression des postes.

10. AFFAIRES DIVERSES

- **Voirie** : Monsieur le président indique que l'étude se poursuit, une réunion aura lieu le 24 juin 2013 pour présenter les éléments administratifs, techniques et financiers définitifs.
- **Projet de territoire** : Plusieurs élus demandent que la date du prochain COPIL soit définie le plus rapidement possible.
- **Festival Plain'Air** : Monsieur le Président rappelle l'organisation du festival Plain'Air le 29 juin 2013. Il précise que les élus peuvent venir participer à l'organisation de cet événement afin de faciliter son bon déroulement.

La séance est levée à 22h30

Le Président,
Bernard LEGER

